



Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 22.11.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
 - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
 - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition (en %)	Répartition réelle (en nombre de personnes)	Répartition théorique (en nombre de personnes)
AG	8,0	5571	5604
AI	0,2	120	132
AR	0,6	602	447
BE	12,0	8422	8423
BL	3,4	2322	2349
BS	2,3	1814	1589
FR	3,8	2609	2628
GE	5,8	4053	4088
GL	0,5	325	330
GR	2,3	1598	1616
JU	0,9	576	595
LU	4,8	3357	3362
NE	2,0	1417	1420
NW	0,5	356	351
OW	0,4	303	308
SG	5,9	4135	4154
SH	1,0	708	671
SO	3,2	2227	2240
SZ	1,9	1303	1309
TG	3,3	2277	2284
TI	4,0	3082	2834
UR	0,4	277	297
VD	9,4	6492	6579
VS	4,0	2552	2814
ZG	1,5	1025	1040
ZH	17,9	12 485	12 543
	100,00	70 008	70 008

Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.